

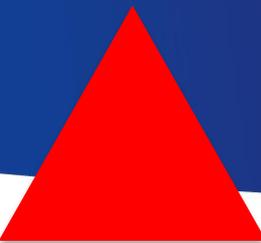


FFBB2024

POINTS ESSENTIELS

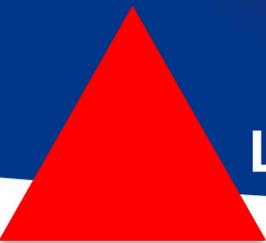


Comité Directeur – 10-11 mai 2019



3.5 LE PROJET DE CIRCUIT PRO 3x3

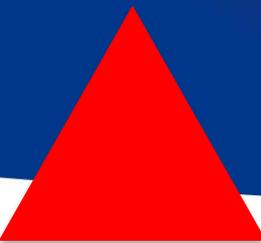
- **Pourquoi ?**
 - Fait suite à Tokyo 2020
 - Qualifier les 2 équipes de France : cumul de points & ranking
 - Proposer une animation de qualité pour une discipline à gros potentiel de développement
 - Contrer l'arrivée de promoteurs privés
 - Paris 2024
- **Quand ?**
 - Si possible : **octobre 2020**
- **Comment ?**
 - La cible : la métropole (circuit Pro 3x3, Open Plus niveau 1, plateforme commerciale, plan infra QPV)
 - Parmi 22 métropoles + 2 : **8 équipes (masculines + féminines)** gérées par un club FFBB (priorité clubs du secteur pro)
 - Progression : **2020 (8 équipes) – 2022 (12) – 2024 (16)**



3.5 LE PROJET DE CIRCUIT PRO 3x3

L'OFFRE GLOBALE AU SEIN D'UNE MÉTROPOLE

1. Open Plus (niveau 1)
2. Plateforme commerciale
3. Plan infra QPV
4. Circuit Pro 3x3

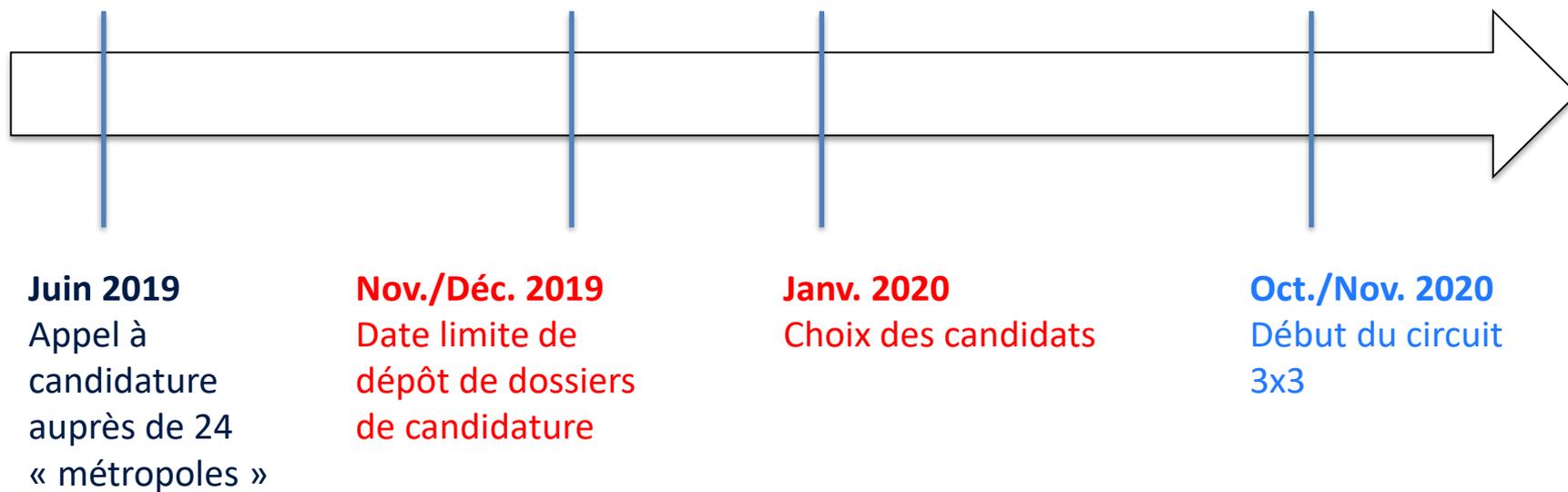


3.5 LE PROJET DE CIRCUIT PRO 3x3

LES 24 VILLES CIBLEES

1. Aix-Marseille
2. Bordeaux
3. Brest
4. Clermont-Ferrand
5. Dijon
6. Grenoble
7. Lille
8. Lyon
9. Metz
10. Montpellier
11. Nancy
12. Nantes
13. Nice
14. Orléans
15. Paris
16. Rennes
17. Rouen
18. St Etienne
19. Strasbourg
20. Toulon
21. Toulouse
22. Tours
- + 23. Angers
- + 24. Limoges

3.5 - LE PROJET DE CIRCUIT PRO 3x3 LE PLANNING



3.5 - LE PROJET DE CIRCUIT PRO 3x3 LIGUE ATLANTIQUE

- Espagne
- Italie
- Suisse
- Allemagne
- Belgique
- Hollande
- France



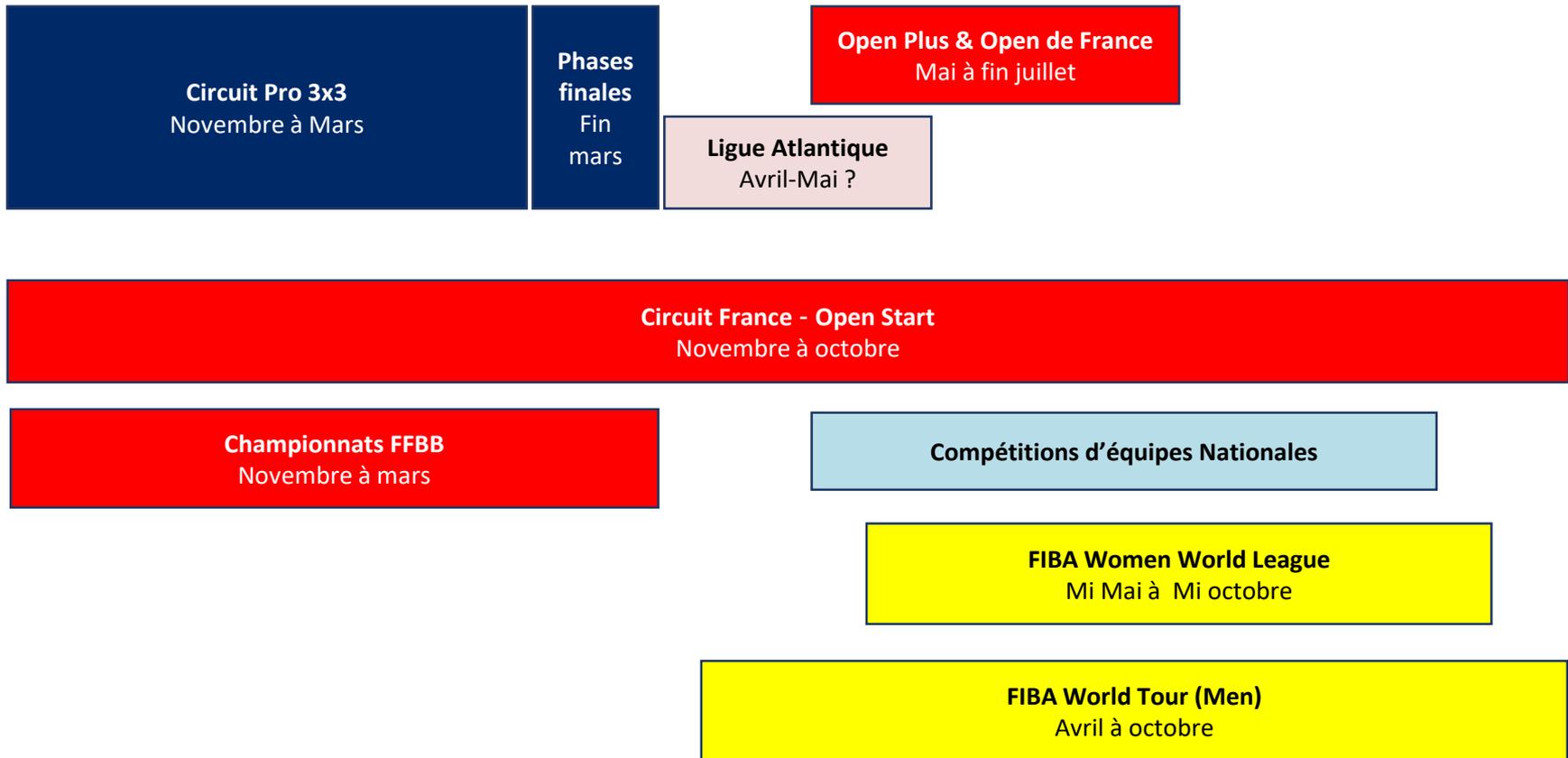
**TOTAL DE
4X ÉQUIPES**



Conférences de 4 équipes

3.5 - LE PROJET DE CIRCUIT PRO 3x3 CALENDRIER GÉNÉRAL (PROJET)

nov	dec	janv	fev	mars	avr	mai	jui	juil	aout	sept	oct
-----	-----	------	-----	------	-----	-----	-----	------	------	------	-----





4.1 LE POINT DES PRATIQUES VxE

- Les pratiques du VIVRE ENSEMBLE (non exhaustif) :
 - BASKET SANTE ✓
 - BASKET INCLUSIF →
SOON
 - BASKETONIK →
SOON
 - BASKET ENTREPRISE (non compétitif) ✓
 - BASKET PENITENTIAIRE ✓
 - CENTRE GENERATION BASKET ✓
 - CAMP D'ÉTÉ ✓
 - GARDERIE DECOUVERTE (Micro Basket) ✓
 - E-SPORT →
SOON
 - 2019-2020 : expérimentation Clubs, LR, CD et événements fédéraux
 - PRESTATIONS EHPAD, MILIEU HOSPITALIER ✓
 - Partenariat Association SIEL BLEU →
SOON :
 - 2019-2020 : expérimentation Régions Grand-Est, Ile de France et Pays de la Loire
 - A partir de 2020 : chaque région

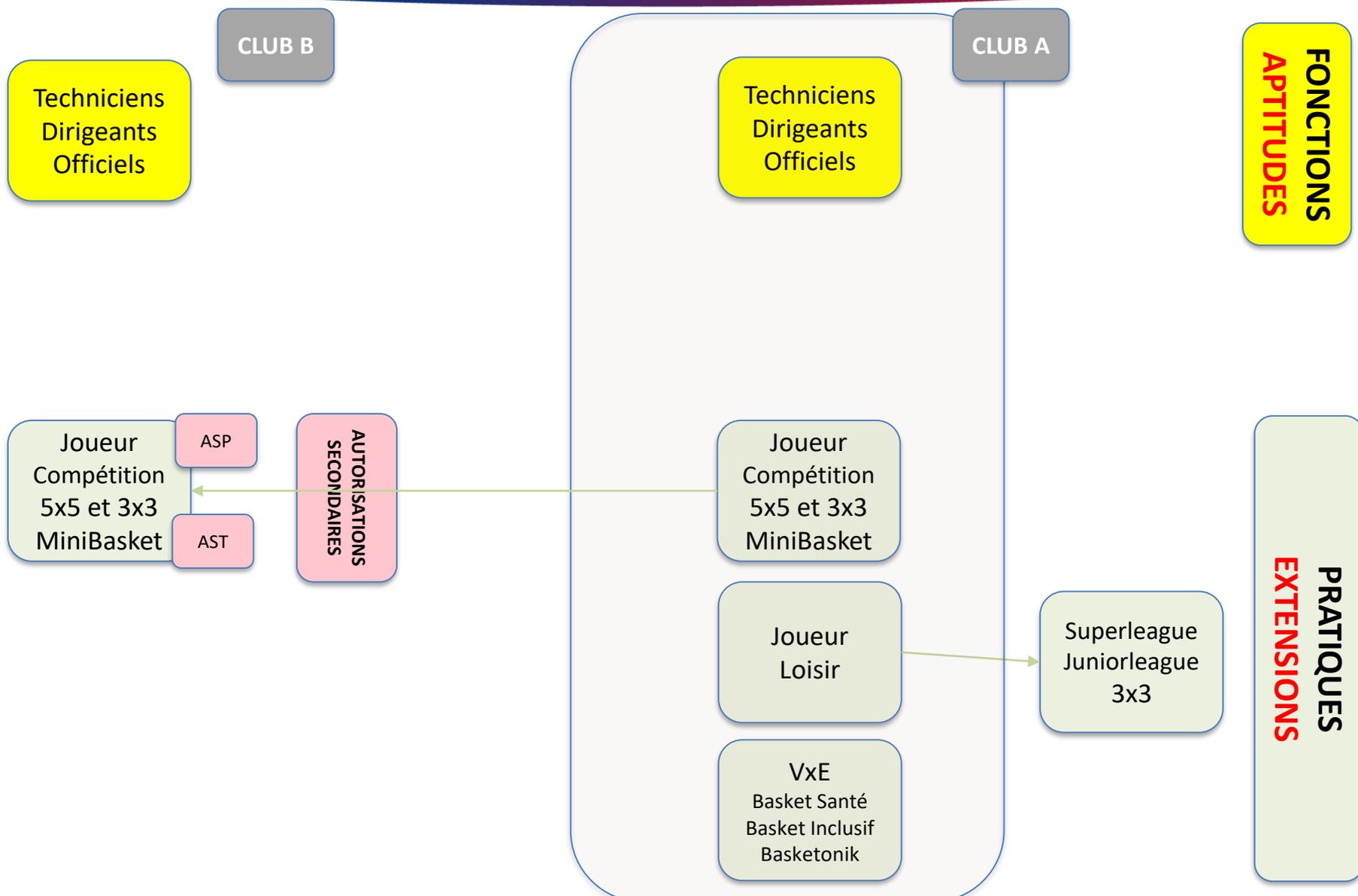
6.4 LE FONDS FEDERAL 'PLAYGROUNDS'

- L'esprit :
 - Grâce au fonds fédéral, la FFBB investit l'argent de ses licenciés pour développer la pratique de nouveaux licenciés au sein de clubs affiliés
 - La FFBB soutient la création ou la rénovation d'un playground (terrain extérieur 3x3 ou 5x5) en octroyant une aide fédérale correspondant à l'achat d'un but de basket par ½ terrain
- Le montant provisionné (validation CD 8 mars 2019) :
 - 3 ans x 220 k€ du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022

6.5 LES TERRAINS EPHEMERES

- Première enquête : une trentaine de terrains
- Aide financière fédérale à déterminer

8.2 SCHEMA DE L'OFFRE DE LICENCE EN CLUB



8.2 SCHEMA DE L'OFFRE HORS CLUB

CONTACT BASKET
Découverte, Initiation, Ponctuelle
OBA, OBE, OBC, OBL, OBU, Basket Santé

**PRATIQUES
GRATUITES**

Micro Basket

'Licence' 3x3
Superleague
Juniorleague

Pass
3x3 Open Start
Camp Basket
Basket Entreprise

**PRATIQUES
PAYANTES**

8.3 AUTORISATION SECONDAIRE

- Aujourd'hui, l'AS ne concerne que le Joueur Compétition pour cas spécifiques avec des limites d'âge (ex. AS HN, AS U20, AS CTC, U15 Poliste)
- Demain, l'AS sera ouverte à un licencié d'un Club A qui souhaite pratiquer au sein d'un Club B; deux types :
 - ASP (Performance) : Joueur Compétition au sein du PPF
 - AST (Territoire) : Autres cas de Joueur Compétition selon dispositifs et règlements fédéraux et territoriaux

8.3 AUTORISATION SECONDAIRE TERRITOIRE

- Simplification de l'offre et sans impact développement FBI
- Pas besoin d'AST pour assurer des fonctions dans 2 clubs différents, toute fonction que peut exercer un licencié dans le club A est aussi possible dans tout autre club :
 - Ex: entraîneur dans Club A et arbitre dans Club B
- L'AST n'est pas fléchée vers une équipe mais vers un club
- L'AST est limitée à un club
- L'AST ne permet qu'une pratique de compétition
- L'AST ne peut être délivrée qu'à un licencié titulaire d'une licence compétition C, C1 ou C2
- Au regard des règles de participation, l'AST compte dans les « mutations » sauf si elle est dans une CTC > Protège les CTC
- Une AST permet d'accéder à une forme de pratique compétitive dans le club B, non disponible dans le club A. Seule exception : l'AST délivrée à l'intérieur d'une CTC.
- L'AST peut être demandée et délivrée tout au long de la saison sportive

8.3 AUTORISATION SECONDAIRE PERFORMANCE

Situation actuelle :

AS U15 Elite:

- Réservée aux polistes pour pouvoir bénéficier d'un temps de jeu supplémentaire lorsque leur temps de jeu en championnat U15 Elite n'est pas suffisant (grand gabarit, 1^{ere} année, débutant)
- Titulaire d'une licence C ou C1
- Accord DTN

AS Haut Niveau :

- Réservée aux titulaires d'une convention de formation ou d'une convention d'entraînement
- Moins de 20 ans pour les féminines, 21 pour les masculins
- Titulaire d'une licence C ou C1
- Accord DTN

8.3 AUTORISATION SECONDAIRE PERFORMANCE

Proposition : Absorption des AS U15 Elite et Haut niveau en créant l'ASP

- Principe général :
 - Permettre aux joueurs (5x5 ou 3x3) à fort potentiel de se perfectionner dans le cadre de la compétition en jouant pour deux clubs différents
 - Donner une plus-value à notre PPF
- Critères :
 - Joueurs évoluant ou ayant évolué dans les organisations et les structures définies dans le PPF
 - Organisations et structures : Pôles espoirs, Centres de formation agréés ou en demande d'agrément, Pôle France Yvan Mainini
 - Validation :
 - Commission de qualification après accord de la DTN
 - Bureau Fédéral après étude DTN pour les cas particuliers

8.3 AUTORISATION SECONDAIRE PERFORMANCE

- Critères (suite) :
 - Seuls les licenciés détenteurs d'une licence verte et/ou JFL, pourront se voir délivrer une ASP
 - Les stagiaires du PF Yvan Mainini auront une ASP et non plus une licence T comme actuellement
- Règles de participation :
 - Les clubs secondaires ayant signé une convention de coopération (art 413-2.1.4) pourront bénéficier de deux ASP
 - Pour les autres, une seule ASP pourra évoluer dans le club « secondaire »
- Mesure de retrait ou de refus :
 - Un refus de sélection en équipe nationale entraîne l'arrêt immédiat de l'ASP ou sa non délivrance
 - Un athlète ayant refusé d'intégrer un pôle espoir ou le pôle France YM ne pourra se voir délivrer une ASP

8.4 TARIFS DES MUTATIONS

- **Pourquoi ?**

Gros risques de recours devant les tribunaux, compte tenu de l'abus des tarifs pratiqués sur certains territoires (mutation > 200€)

Respect d'une équité territoriale

- **Comment ?**

Harmonisation des coûts (plafond = 60€) :

- 2020-2021 : FFBB 20€ ; LR 20€ ; CD 20€
- 2019-2020 : FFBB 20€ ; LR 20€ ; CD 20€ sauf difficulté pour LR/CD ; dans ce cas, le tarif sera plafonné à $\{20 + \frac{1}{2} (\text{Tarif}_{2018-2019} - 20)\}$ €
- Récupération de la perte de recettes éventuelle en faisant varier d'autres tarifs (licence, engagement)